



Rubrique: Marché financier

Sous-rubrique: Renonciation à l'agrément relatif à la pratique d'une entreprise d'assurance

Date de publication: SHAB 23.09.2020

Numéro de publication: FM06-0000000037

Entité de publication

Eidgenössische Finanzmarktaufsicht (FINMA), Laupenstrasse 27, 3008 Bern

Renonciation à l'agrément relatif à la pratique : RELX Risks SA

RELX Risks SA

CHE-100.938.591

Espace de l'Europe 3

2000 Neuchâtel

Branches d'assurances concernées:

Renonciation à l'agrément pour l'exercice d'une activité d'assurance

En date du, 13 août 2020 la RELX Risks SA a, en vertu de l'art. 60 de la Loi fédérale sur la surveillance des entreprises d'assurance du 17 décembre 2004 (LSA; RS 961.01), renoncé à l'agrément pour l'exploitation de toutes les branches d'assurance agréées jusqu'à ce jour (C3).

Après cette date, la RELX Risks SA ne peut plus conclure de nouveaux contrats d'assurance; les contrats en cours ne peuvent pas être prolongés, ni les couvertures étendues.

21 septembre 2020

Remarques juridiques:

Publication selon l'art. 60, al. 5, de la loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance [LSA; RS 961.01].